

La gestion des prairies de « haute valeur biologique » au moyen du pâturage extensif ou de la fauche tardive : une diversification économiquement attractive ?

RONDIA P. (1), TURLLOT A. (2), REMIENNE V. (2), STILMANT D. (3)(4)

(1) CRA-W, Unité Nutrition animale et Durabilité, 8 rue de Liroux, 5030 Gembloux (Belgique)

(2) CRA-W, Unité Mode d'élevage, Bien-être et Qualité, 8 rue de Liroux, 5030 Gembloux

(3) CRA-W, Département Productions et filières, 8 rue de Liroux, 5030 Gembloux

(4) CRA-W, Département Agriculture et Milieu naturel, Unité Systèmes agraires, Territoire et Technologies de l'information, 100 rue du Serpont, B-6800 Libramont

RESUME

Cette étude, conduite de 2008 à 2009 auprès d'un échantillon de 33 agriculteurs, s'est intéressée à l'activité de gestion de prairies reconnues de haute valeur biologique (primées MAE 8) comme source de diversification des exploitations wallonnes. Des enquêtes en ferme ont permis de mieux caractériser ces exploitations et ont fait ressortir les freins qui peuvent limiter le développement de cette activité. L'étude s'est poursuivie par une analyse comparative des performances économiques.

Les primes, représentant environ 80% de l'ensemble des produits, sont la principale source de revenu générée par cette activité de gestion. Le revenu moyen agricole familial (RAF) varie selon le mode de gestion choisi. Il est le plus élevé pour la gestion par fauche tardive [754 euros/ha contre 479 euros/ha pour la gestion par pâturage (races rustiques de bovins, ovins, caprins, équins)]. Toutefois, cette valeur moyenne cache des différences importantes, en particulier selon le type de pâturage rencontré (pâturage fixe vs pâturage tournant).

Comparativement à une activité conventionnelle, l'activité de gestion des prairies en haute valeur biologique dégage un RAF/UTF (unité de travail familial) supérieure. Mais ce RAF est limité par la surface gérée en HVB, ce qui permet rarement d'occuper un UTF à cette activité.

La gestion des prairies de « haute valeur biologique » au moyen du pâturage extensif ou de la fauche tardive représente donc une diversification rentable pour l'agriculture wallonne pour autant que les aides du second pilier de la Politique Agricole Commune soient maintenues dans le temps.

“High biological value” grassland management through extensive grazing or late mowing : an attractive economic diversification ?

RONDIA P. (1), TURLLOT A., REMIENNE V., STILMANT D.

(1) CRA-W, Unité Nutrition animale et Durabilité, 8 rue de Liroux, 5030 Gembloux (Belgique)

SUMMARY

This study, conducted from 2008 to 2009, on a sample of 33 farmers, looked at the “high biological value” grassland management (MAE 8) as a way to diversify Walloon farm activities. Farm investigations were led to characterize them and to highlight the obstacles that may limit the development of this activity. The study ended with a comparative analysis of economic performances. Grants, representing approximately 80% of all products, are the main source of income generated by this activity. The average farm family income (FFI) for this activity depends on the management method. It is the highest for management with late mowing (754 euros / ha against 479 euros / ha for pasture management). However, this average hides high differences according to grazing management (continuous vs rotational grazing).

Compared to a conventional farm activity, HVB grassland management induces a higher FFI per family work unit. However, this income is limited by the number of hectares managed in such a way, these surfaces rarely allow a family work unit to be occupied full time.

“High biological value” grassland management through extensive grazing or late mowing represents a cost-effective diversification for Walloon agriculture if aids of the second pillar of the Common Agricultural Policy are maintained over time.

INTRODUCTION

L'espace rural renferme des habitats diversifiés, refuges privilégiés mais fragiles d'une flore et d'une faune bien souvent remarquables. La préservation de ces richesses, en termes de biodiversité, nécessite le maintien voire la réhabilitation de ces milieux. Dans ce contexte, les agriculteurs, qui gèrent près de 50% du territoire wallon, peuvent jouer un rôle majeur.

Parmi les quelques 350.000 ha de prairies que compte la Wallonie, on estime à 25.000 ha celles présentant un intérêt biologique particulier (Van Gelderen *et al.*, 2011).

La sauvegarde de ces prairies de haute valeur biologique (HVB) demande à l'agriculture d'être très extensive et de mettre ses objectifs de production entre parenthèses. Il est donc primordial d'allouer une juste rétribution financière à l'agriculteur pour les activités non rémunérées par le marché

qui profitent à la collectivité. Dans ce contexte, l'Europe a mis en place les méthodes agroenvironnementales (MAE) dans le cadre du Programme de Développement Rural (deuxième pilier de la PAC). Les MAE auxquelles les agriculteurs wallons peuvent adhérer sont au nombre de 11 (tableau 1). Parmi celles-ci figure la gestion de « prairies de haute valeur biologique » (MAE 8). Le montant de la prime MAE 8 est fixé à 450 euros/an/ha en prenant comme référence la marge brute standard des prairies conventionnelles wallonnes (1280 euros/ha/an). En 2009, près de 640 agriculteurs adhéraient à la MAE 8 (soit 4% de la profession) pour gérer plus de 4.000 ha de prairies en haute valeur biologique. En dehors de cette méthode, 53% des exploitants agricoles sont répertoriés en MAE, augmentant ainsi le potentiel d'accueil pour la biodiversité des champs et des prairies (Van gelderen *et al.*, 2011).

La présente étude s'intéresse aux axes économique et social de la durabilité de l'activité de gestion de prairies HVB au moyen du pâturage extensif (races rustiques) ou de la fauche tardive. Cette étude est conduite auprès d'exploitations fortement impliquées dans ce type de gestion. L'axe environnemental n'est pas abordé car, par essence, cette activité est relativement performante sur ce plan : maintien de milieux variés et riches en biodiversité ; pas d'apport fertilisant ; traitements vétérinaires peu nombreux (de 0,6 à 1,2/an) du fait de l'utilisation de races rustiques (gestion par pâturage) ; dépenses en énergie fossile limitées (carburant pour se rendre sur les parcelles ou pour la fauche).

Tableau 1 : Les méthodes agroenvironnementales

Méthode	Intitulé
1	Eléments du réseau écologique et du paysage (haies, bandes boisées, arbres, arbustes, buissons, arbres fruitiers hautes tiges et mares)
2	Prairie naturelle
3	Bordures herbeuses extensives (tournière enherbée, bande de prairie extensive)
4	Couverture hivernale du sol
5	Culture extensive de céréales
6	Animaux de races locales menacées
7	Faible charge en bétail
8	Prairie de haute valeur biologique
9	Bande de parcelles aménagées
10	Plan d'action agro-environnemental
11	Agriculture biologique

1. MATERIEL ET METHODES

Le choix des exploitations participant à l'étude s'est effectué sur base des critères énumérés ci-après. Pour la gestion par pâturage, sont sélectionnées les exploitations gérant plus de 15 ha de zones reprises en MAE 2 (Prairies naturelles), 3b (Bande de prairie extensive) ou 8 (Prairies de Haute Valeur Biologique) et pour lesquelles ces surfaces représentent au moins 30 % de la SAU en prairies permanentes. A cela s'ajoutent les exploitations ayant une surface en prairies permanentes supérieure à 15 ha avec plus de 75 % en zones d'intérêt biologique. Pour la gestion par fauche tardive (suivie ou non d'un pâturage des regains), seules les exploitations ayant plus de 15 ha en MAE 8 ont été retenues.

Un entretien semi-directif a permis de caractériser les exploitations mais également d'appréhender les motivations ayant conduit les exploitants à s'orienter vers cette diversification ainsi que les freins qui pourraient en limiter son développement.

Les exploitations sont scindées en deux groupes (pâturage et fauche tardive), subdivisés, chacun, en deux sous-groupes (pâturage fixe vs tournant et fauche vs fauche + pâturage des regains). Cette typologie s'appuie sur des critères spécifiques à l'activité de gestion (comme sa complexité de mise en œuvre) qui, dans leur globalité, influencent directement la charge de travail et donc les coûts inhérents à cette pratique.

L'étude porte uniquement sur l'activité de gestion des prairies HVB et non sur l'ensemble des activités des exploitations partenaires. Les activités plus conventionnelles autres que celle de gestion des HVB ne sont donc pas considérées dans l'analyse sauf si elles interagissent avec cette dernière. Dans ce cas, l'intervention d'activités propres à l'exploitation, mais externes à l'activité de gestion HVB, sont comptabilisées comme une charge (par ex. imputation d'un fermage pour les parcelles nécessaires à l'hivernage des animaux).

L'axe économique de l'activité de gestion de surfaces en HVB est centré sur une analyse comparative de la marge brute, de l'excédent brut d'exploitation et du revenu agricole familial.

Ces indicateurs sont définis de la manière suivante :

- Marge brute (MB) = produits totaux (hors primes) – charges variables
- Excédent brut d'exploitation (EBE) = MB + primes – charges fixes (hors amortissements et frais financiers)
- Revenu agricole familial (RAF) = produits totaux – charges réelles (variables et fixes)

Le revenu agricole familial, déterminé pour chaque catégorie définie ci-avant, est ensuite comparé à un RAF moyen d'exploitations conventionnelles issu du réseau comptable de la DAEA (Direction de l'analyse économique agricole). Seules les exploitations de même orientation technico-économique et de même région agricole que celles suivies dans le cadre de l'étude sont retenues en prenant comme référence les données des exercices comptables de 2003 à 2007.

L'aspect social se concentre sur le temps de travail et sur la pénibilité de cette activité selon la méthode décrite par Colas *et al.* (2000).

2. RESULTATS ET DISCUSSION

2.1. CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS

Parmi les 88 agriculteurs référencés lors de l'enquête, 33 ont accepté de participer à l'étude (soit un taux de participation de 38%). La gestion par pâturage et celle par fauche concernent respectivement 16 et 17 exploitations. La répartition géographique de l'échantillon se concentre essentiellement sur les régions de Haute Ardenne, Famenne et Jurassique (partie Sud et Est de la Wallonie).

Comme le montre le tableau 2, le profil des agriculteurs diffère sensiblement selon le type de gestion. Si la passion pour la nature et l'intérêt pour sa sauvegarde constituent en général les premières sources de motivation pour les agriculteurs pratiquant la gestion par pâturage, il en va autrement pour ceux pratiquant la fauche tardive. Pour ces derniers, il s'agit bien souvent d'une opportunité qui s'est offerte à eux.

Tableau 2 : Profil des exploitations ayant participé à l'étude

	Gestion par pâturage	Gestion par fauche
Orientation technico-économique majoritaire	Expl. bovines spécialisées	Expl. mixtes grandes cultures-bovins
Agriculteur à titre principal	60%	100%
Agriculteur issu du milieu agricole	64%	88%
Exploitation en agriculture biologique	80%	18%
SAU moy. Exploitation	86 ha	128 ha
Prairies en HVB	54 ha	23 ha
Ratio HVB/SAU	63%	18%
Année moy. début activité de gestion [min – max]	2003 [1990 – 2008]	2002 [1997-2006]

Dans le cas de la gestion par pâturage, un tiers des agriculteurs utilise deux espèces animales, 68 % d'entre eux ont recours aux bovins et 44% à des ovins. Les équins et les caprins, peu présents (respectivement 20 et 16% des exploitations), sont généralement utilisés en association avec une autre espèce. Les races rustiques principalement utilisées sont les moutons « Ardennais roux » et les bovins « Highland ». Pour la gestion par fauche, une seule coupe est réalisée par an, généralement après le 15 juillet. Ce foin, d'une moindre valeur alimentaire, est distribué à des animaux rustiques ou conventionnels taris. Le pâturage des regains (début septembre à fin octobre) est assuré par des bovins de races conventionnelles (Holstein, Limousin,...).

2.2. ANALYSES ECONOMIQUE ET DU TEMPS DE TRAVAIL

Le tableau 3 présente une synthèse des performances économiques des quatre modes de gestion (2 par pâturage et 2 par fauche tardive).

Les contraintes spécifiques imposées à la gestion des prairies HVB (date de fauche, charge en bétail, absence d'apports de fertilisants) les rendent peu rentables sans les primes. Ces dernières représentent respectivement 75 et 80% des produits pour la gestion par pâturage et par fauche. Alors que 100% des prairies HVB gérées par fauche tardive sont primées MAE 8, cette valeur ne représente plus que 60% pour la gestion par pâturage. Ainsi, la gestion par pâturage maximise rarement les MAE par crainte de sanctions financières. Il est fréquent de voir des agriculteurs ne pas activer la MAE 8 sur l'entièreté de leurs surfaces pâturées pour se donner une marge de sécurité en cas de contrôle par l'administration des superficies éligibles. Enfin, une méconnaissance des aides activables, seules ou en combinaison, est aussi constatée auprès de la profession. La maximisation des primes est donc un préalable qui ne sera atteint que si les différentes administrations s'accordent sur une harmonisation des conditions d'éligibilité des parcelles et si les efforts d'information auprès des agriculteurs se poursuivent et s'intensifient.

La catégorie « autres produits » regroupe des recettes de nature différente selon le mode de gestion. Pour la gestion par pâturage, cette catégorie reprend principalement le « mouvement et l'accroissement du troupeau » (MAT) alors qu'elle représente la « valorisation du fourrage » et le « pâturage du regain » pour la gestion par fauche. Dans le premier cas (MAT), il s'agit d'une valeur prise par le troupeau durant l'année et, dans le second, il s'agit d'une épargne d'argent (aliment économisé par l'utilisation des foin des parcelles en HVB). Au niveau de la gestion par pâturage, les charges variables peuvent être scindées en trois postes avec, par ordre d'importance : l'alimentation (60% des charges), les frais vétérinaires (15%) et les frais administratifs (25%). L'utilisation de races rustiques occasionne des frais vétérinaires faibles (inférieurs à 25 €/UGB) comparativement à des races bovines laitières (80€/vache) ou viandeuses

(150 €/vache) (Bouquiaux et al, 2009). Le nombre de traitements/an est de 0,6 et 1,2 respectivement pour les bovins et les ovins (antiparasitaires et vaccin FCO principalement). Le recours à l'entreprise extérieure pour la réalisation d'opérations de coupe et de conditionnement du fourrage constitue les seuls frais variables imputés à la gestion par fauche tardive.

Pour la gestion par pâturage, la mécanisation représente le poste le plus important des charges fixes (60 %) devant les bâtiments (8%) et les fermages (6%). La mécanisation entraîne une dépense d'environ 120 €/ha, les amortissements et frais d'entretiens représentant plus de 60 % du poste. Le poste bâtiments est dérisoire du fait de l'utilisation de races rustiques qui peuvent se passer d'abris en hiver (excepté pour les ovins) et d'étables parfois déjà amorties. La dépense en fermages est également faible (12 €/ha) car les prairies HVB pâturées sont situées bien souvent en réserves naturelles et sont cédées à titre précaire et gratuit. A noter que ce poste comprend également les fermages imputés pour les parcelles d'hivernage des animaux. A l'inverse, le coût des fermages (95 €/ha) constitue le premier poste des charges fixes de la gestion par fauche tardive (55% des charges), devant la mécanisation (45%).

La marge brute, bien que faible dans l'absolu, est plus élevée pour la gestion par fauche. Ceci s'explique par des charges variables faibles pour ce type de gestion (pas d'intrants appliqués sur les prairies, seulement des frais de récolte) et par une meilleure valorisation des produits (foin autoconsommé ou vendu).

L'analyse de l'excédent brut d'exploitation laisse entrevoir une différence appréciable (206 €/ha) observée en faveur de la gestion par fauche tardive.

Ce constat est la résultante de plusieurs éléments parmi lesquels on peut citer :

- (1) un montant de l'ensemble des MAE activées sur les prairies de HVB plus important (528 €/ha vs 357 €/ha pour la gestion par pâturage) suite à l'activation de la MAE 8 sur l'entièreté des surfaces en fauche alors qu'elle n'est que partielle pour les superficies gérées par pâturage.
- (2) des charges plus élevées avec la gestion par pâturage (frais liés aux animaux).

Tableau 3 : Performance économique des modes de gestion et temps de travail (valeur moyenne).

	Pâturage			Fauche		
	Pâturage fixe	Pâturage tournant	Echantillon global	Fauche tardive	Fauche tardive + pâturage regain	+ sur Echantillon global
Taille de l'échantillon	3	13	16	9	8	17
Surface HVB moyenne par exploitation (ha)	49	55	54	24	22	23
Heure moy. de travail/ha ¹	21	26	25	3,6	4,2	4,0
Unité de travail familial (UTF) ²	0,57	0,80	0,75	0,05	0,05	0,05
Produits (€/ha), dont :	821	752	765	937	987	960
MAE	363	356	357	551	503	528
BIO	245	136	157	17	32	24
DPU	128	47	62	223	214	219
Autres produits ³	85	213	189	146	238	189
Charges variables (€/ha)	60	90	84	43	42	42
Charges fixes (€/ha)	129	219	202	171	152	162
Marge brute (€/ha)	25	46	42	103	196	147
Excédent brut d'exploitation (€/ha)	716	602	623	794	868	829
Revenu agricole familial (€/ha)	632	443	479	719	794	754

¹Les activités comptabilisées dans le calcul du temps de travail sont, pour le pâturage : surveillance, alimentation, déplacement cheptel, traitements-/soins, matériel/bâtiment, travail mécanique. pour la fauche : fauche, fanage/andainage, récolte (si pâturage sur regain : + surveillance et déplacement cheptel).

²Une unité de travail annuel correspond à 1800 h (Source EUROSTAT).

³Mouvement et accroissement du troupeau ; valorisation des fourrages et regains ; subventions

De manière générale, le revenu agricole familial (RAF) a tendance à décroître avec le degré de complexité de la mise en œuvre du mode de gestion. En effet, la gestion par « fauche tardive + pâturage des regains » génère le RAF le plus élevé, suivi par la « gestion par fauche tardive », le « pâturage fixe » et enfin le « pâturage tournant ». Enfin, les agriculteurs ayant recours au pâturage entretiennent des surfaces en moyenne deux fois plus importantes que ceux pratiquant la fauche tardive pour un nombre d'heures de travail 5 à 7 fois plus élevé à l'hectare (tableau 3).

2.4. RENTABILITE DE L'ACTIVITE DE GESTION EN COMPARAISON AVEC UNE ACTIVITE CONVENTIONNELLE

La marge brute des ateliers conventionnels, de l'ordre de 1280 euros/ha de prairie, est largement supérieure à celle des ateliers HVB, en particulier en comparaison avec la gestion par pâturage (tableau 3). Le manque de débouché des animaux et l'absence d'autres produits valorisables génèrent des produits qui couvrent à peine les charges opérationnelles de ce mode de gestion. L'objectif n'étant pas dans le cas présent de produire des denrées alimentaires mais bien d'œuvrer en faveur de la biodiversité, la seule prise en compte de la marge brute comme base de comparaison est insuffisante. Elle est donc complétée par une comparaison du revenu du travail occasionné par cette diversification agricole.

Dans ce contexte, le revenu agricole par unité de travail familial (RAF/UTF) pour l'activité de gestion exclusive de prairies de HVB est supérieur à celui d'une activité conventionnelle (de 1,3 à 12,6 fois respectivement pour la gestion par pâturage et celle par fauche tardive). Les primes MAE permettent donc, en moyenne, d'assurer un revenu très correct à un agriculteur qui serait occupé à temps plein pour cette activité. Il faut noter que le revenu particulièrement attractif de la fauche tardive, purement théorique, est à tempérer par le nombre limité d'hectares disponibles. Par conséquent, le nombre d'UTF occupé à ce type d'activité reste fort marginal, contrairement à la gestion par pâturage (tableau 3). Le différentiel concernant les produits générés (primes) et le nombre d'heures prestées expliquent l'écart substantiel de RAF/UTF entre ces modes de gestion.

La notion de RAF/UTF mixte (tableau 4) est introduite pour donner une image plus réaliste de la situation. Ce « revenu mixte » représente le revenu réellement dégagé par l'activité de gestion des prairies HVB en fonction du temps consacré auquel est ajouté le revenu d'une activité conventionnelle pour le temps restant d'un équivalent temps plein. Ainsi, la gestion par fauche génère un RAF mixte/UTF 1,3 fois plus important que le pâturage. Toutefois, un écart important est observé entre le RAF mixte/UTF du pâturage fixe (similaire à celui de la fauche) et celui du pâturage tournant. Sur les 16 exploitations pratiquant la gestion par pâturage, six ont un RAF mixte/UTF inférieur à un RAF/UTF moyen d'une activité conventionnelle.

Si la pratique du pâturage permet d'obtenir un revenu moyen appréciable (supérieur à celui d'une exploitation conventionnelle), la fauche seule ou en combinaison avec du pâturage sur regain reste le mode de gestion des prairies HVB le plus rentable. Dans le cas (peu probable) d'une diminution drastique des primes MAE, cela entraînerait l'abandon de la gestion des prairies HVB par manque de rentabilité.

CONCLUSION

Les activités de gestion de prairies en haute valeur biologique génèrent un revenu agricole familial moyen supérieur à celui d'une activité conventionnelle.

Mais ce revenu, dépendant fortement des primes (représentant 80% de l'ensemble des produits) et limité par le nombre d'ha en gestion, est à pondérer par la part d'UTF affectée à cette activité.

La gestion par fauche reste, à tout point de vue, plus attractive pour un agriculteur qui souhaiterait activer des primes agroenvironnementales sur des prairies dont il a la gestion. Pourtant, le pâturage possède des atouts non négligeables en termes de préservation de la biodiversité et est même souvent la seule alternative possible pour l'entretien de zones particulières (prés humides ou plus difficiles d'accès). Une meilleure équité entre les modes de gestion pourrait être obtenue en modulant le montant de la prime MAE 8 selon la nature et la complexité des moyens mis en œuvre dans les opérations de gestion.

La gestion des prairies de « haute valeur biologique » au moyen du pâturage extensif ou de la fauche tardive représente donc une réelle opportunité de diversification pour l'agriculture wallonne. La dépendance aux primes rend cette activité largement tributaire des orientations politiques qui seront données au deuxième pilier de la PAC. Toutefois, l'activité de gestion des prairies HVB devrait subsister, voire s'amplifier, suite au « verdissement de la PAC ».

Etude subventionnée par le Service public de Wallonie (SPW) - Direction Générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement - Direction du Développement rural.

Nous remercions vivement les agriculteurs ayant participé à l'étude ainsi que la Direction de l'analyse économique agricole du SPW pour la fourniture de données issues de leur réseau comptable.

Colas S. et Hébert M., 2000. *in* Espaces naturels de France (Editor), Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts. 87-117.

Bouquiaux JM., Vanorle L., Daniel RL, Buron MH. Et Delille N., 2009. *In* Service public de Wallonie DGO3 (Editor), Performances et rentabilité en agriculture wallonne – Les Livrets de l'Agriculture n°18. 69-107.

Van Gelderen C., Turlot A., Rondia P. et Demeter S., 2011. *In* Service public de Wallonie DGO3 (Editor), Rencontres ... Au cœur des prairies de haute valeur biologique ; collection AGRINATURE n° 7. 143 p.

Tableau 4 : Comparaison du revenu agricole familial entre une activité conventionnelle et celle de gestion.

	Pâturage			Fauche		
	Pâturage fixe	Pâturage tournant	Echantillon global	Fauche tardive	Fauche tardive + pâturage regain sur	Echantillon global
RAF gestion HVB (€/UTF*)	58.225	37.627	41.489	396.427	345.699	371.063
RAF conventionnel (€/UTF*)	27.853	27.936	27.921	27.569	27.351	27.460
RAF mixte (€/UTF*)	44.006	32.006	34.256	45.278	43.604	44.441

*Unité de travail familial